

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
9 mars 2001

Original: français

**Lettre datée du 8 mars 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur les conclusions du Congrès national croate de Bosnie-Herzégovine dominé par l'Union démocratique croate publiée le 6 mars 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Suède
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Pierre **Schori**

Annexe à la lettre datée du 8 mars 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et français]

Déclaration de la présidence au nom de l'Union européenne sur les conclusions du Congrès national croate de Bosnie-Herzégovine dominé par l'Union démocratique croate (HDZ)

L'Union européenne condamne les initiatives unilatérales prises récemment par le « Congrès national croate de Bosnie-Herzégovine » pour se mettre en marge des dispositions des accords de Dayton/Paris. De telles initiatives sont vouées à l'échec. Elles portent aussi préjudice aux intérêts des Croates de Bosnie, ainsi qu'aux autres populations de la Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne continue d'attacher une grande importance à l'avenir de l'État de Bosnie-Herzégovine. Elle a demandé au nouveau Gouvernement de mettre en oeuvre la « feuille de route » de l'Union européenne, ce qui, comme l'a rappelé le sommet de Zagreb, lui permettrait de progresser considérablement dans ses efforts visant à se rapprocher de l'Union. Les citoyens et les populations de la Bosnie-Herzégovine ne peuvent toutefois se rapprocher de l'Europe que dans le cadre d'un État unifié. Des décisions comme celles qui ont été prises par le Congrès national croate sont de nature à entraver sérieusement ce processus.

L'Union européenne engage dès lors tous les partis politiques à respecter les résultats des élections et veut espérer qu'il n'y aura plus de nouveau retard dans l'élection des membres de la Chambre du peuple aux niveaux de l'État et de la Fédération. Elle demande en particulier à la population croate de Bosnie d'oeuvrer au sein des institutions légales de la Bosnie-Herzégovine pour défendre ses intérêts légitimes.

L'Union européenne continue de soutenir sans réserve le Haut Représentant dans les efforts qu'il déploie pour promouvoir la mise en oeuvre des accords de Dayton/Paris.
